



AQUEDUCS | IMMOBILIER®

HONORAIRES TRANSACTION TTC IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

Applicable aux particuliers sur le prix de vente

Prix de vente des biens	Montant des honoraires
<i>Avec un minimum de 5.000€ TTC</i>	
De 30 001 à 80 000 €	6 000 €
De 80 001 à 130 000 €	8 000 €
De 130 001 à 200 000 €	6% TTC du prix

Prix de vente des biens	Mandat Exclusif	Mandat Simple
De 200 001 à 1 000 000€*	5% TTC du prix	5% TTC du prix
Supérieur à 1 000 001€	4% TTC du prix	4,5% TTC du prix

*Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat confié.
Le pourcentage ou le montant s'applique sur le prix de vente honoraires inclus.*

(Sauf accord conventionnel entre les parties.)

HABILITATION ET GARANTIE FINANCIÈRE

Carte de Transaction sur immeuble et fonds de commerce - Gestion immobilière - Syndic de copropriété professionnelle n° CPI 6 6901 2021 000 000 193 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière de 120 000€ au titre des activités se rapportant à la Transaction sur immeuble et fonds de commerce - Gestion immobilière - Syndic de copropriété délivrée par GALIAN ASSURANCES situé 89, rue La Boétie - 75008 PARIS.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

En cas d'intervention dans le cadre d'opérations de transactions sur immeubles appartenant à un marchand de biens, les honoraires de l'agence sont fixés à 4,8% TTC du prix du bien. Ces honoraires seront à la charge de l'acquéreur.



AQUEDUCS | IMMOBILIER®

HONORAIRES APPLICABLES AUX LOCATIONS

I HONORAIRES TTC DE LOCATION HABITATION, MIXTE, MEUBLÉE

A - Honoraires à la charge du Locataire

- Visite, constitution du dossier du dossier du locataire et rédaction du bail: **10 €TTC/m²**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux: **3 €TTC/m²**

B - Honoraires à la charge du Bailleur

- Visite, constitution du dossier du dossier du locataire et rédaction du bail: **10 €TTC/m²**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux: **3 €TTC/m²**
- Honoraires d'entremise et de négociation: **50 € TTC**

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN, NEUF

II HONORAIRES HT DE GESTION LOCATIVE

- 6% HT sur la totalité des loyers hors charges

GARANTIE D'ASSURANCE (MENSUELLE)

- 2,20% TTC (loyer impayés+ frais de contentieux + détériorations immobilières) (calculées sur les quittancées)

LOCATION AUTRES BAUX

- Honoraires de visite, constitution et étude du dossier, établissement du bail: 20% TTC du loyer annuel

BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Honoraires de visite, constitution et étude du dossier, établissement du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée (à la charge exclusive du preneur) : 16% HT du loyer annuel HC avec perception minimum de 2000,00€ TTC
- Honoraires d'établissement du bail (facultatif) : 750,00€ TTC pour chaque partie
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (facultatif) : 350,00€ TTC pour chaque partie



AQUEDUCS | IMMOBILIER®

BARÈME DES HONORAIRES VEFA

PRIX DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2018

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et Foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

AQUEDUCS IMMOBILIER® applique ainsi la grille tarifaire imposée par le promoteur.

En toute hypothèse, le consommateur est informé que :

- Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé.
- Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur).
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.



AQUEDUCS | IMMOBILIER®

CESSION DE FOND DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Prix de vente des biens	Montant des honoraires
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 HT
25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 HT
50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000
> 100 000 €	10 % HT du prix de vente

CESSION DE PARTS SOCIALES ET CESSIONS EN PROCÉDURES COLLECTIVES

Prix de vente des biens	Montant des honoraires
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 HT
25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 HT
50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000
> 100 000 €	10 % HT du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION - LOCATION GÉRANCE

Tarif location	Montant des honoraires
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30 % HT du loyer annuel facial *** (ou de la redevance si location gérance) sur tout type de bail (professionnel, commercial, de courte durée, etc.)
Location avec pas de porte d'un montant de 5 000 HT (6 000€ TTC)	Voir honoraire fonds de commerce

HONORAIRES DE LOCATION - AVEC OPTION D'ACHAT

Honoraires	Montant des honoraires
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30 % HT du loyer annuel facial *** des baux professionnels commerciaux et de courte durée + 50% des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux